

L'EST RÉPUBLICAIN



Photo Franck LALLEMAND

C'est désormais officiel: le Premier ministre François Fillon a signé le décret qui fait de Connaissance de la Meuse une association reconnue d'utilité publique. Une dizaine par an seulement accède à ce statut en France. Pour le président Jean-Luc Demandre, cela couronne le travail effectué depuis vingt-huit ans. De quoi mettre en lumière l'investissement fondamental de tous les bénévoles.

■ **En Meuse**
l'article de Sébastien GEORGES

DISTINCTION

La France compte plus de 1,1 million d'associations. Parmi elles, moins de 2.000 sont reconnues d'utilité publique. C'est dire si Jean-Luc Demandre peut afficher un sourire radieux en ce début d'année. Le 9 février, le Journal officiel a publié le décret signé par le Premier ministre François Fillon déclarant Connaissance de la Meuse «*d'utilité publique*». Seule, une dizaine de structures y accède chaque année. La nouvelle peut surprendre. Dans la pensée populaire, les associations déclarées d'utilité publique ont une action caritative voire sociale. Or, ces dernières ne représentent que 15 % des 1.970 structures qui peuvent se prévaloir de cette appellation. 24 % sont sportives, et 37 % ont une activité culturelle ou de loisirs. En Meuse, Connaissance de la Meuse est la septième association à y accéder. Elle rejoint, entre autres, le comité de l'Osuaire de Douaumont ou le Mémorial de Verdun.

«*C'est une vraie reconnaissance pour le travail mené depuis 28 ans. Ce n'est pas seulement le spectacle des Flammes à la Lumière qui est salué. C'est l'ensemble de nos activités dont la gestion de Thillois mais*



aussi le mode de fonctionnement de Connaissance de la Meuse qui repose sur les bénévoles», se félicite Jean-Luc Demandre dont l'association pourra écrire



«**Une reconnaissance du travail mené depuis 28 ans», se félicite Jean-Luc Demandre.**

sous son nom «*déclarée d'utilité publique*», notamment sur ses courriers.

Droit aux legs

Pour devenir d'utilité publique, Connaissance de la Meuse a lancé la procédure en milieu d'année 2008. Aidée par ses conseils et l'ancien préfet de la Meuse Evence Richard, elle a construit patiemment son dossier, montrant son rayonnement au-delà des limites de la Meuse et de la Lorraine mais aussi de la France. Les statuts ont dû être modifiés deux fois et la santé financière a été passée au crible avec un regard particulier sur sa capacité d'autofinancement. «*Notre fonctionnement s'appuie sur 40 % de subventions alors que d'autres associations de spectacles*

en ont besoin de 80 %.», rappelle Jean-Luc Demandre.

La capacité à mobiliser des hommes et des enfants, l'intérêt culturel reconnu par le ministère de la Culture et le développement d'une telle structure dans un département de si petite taille ont alimenté positivement le dossier. D'abord étudié et sélectionné par le ministère de l'Intérieur dont le monde associatif dépend, il a ensuite été épluché par le Conseil d'État dont l'avis favorable a été suivi par les services du Premier ministre. Etre déclarée d'utilité publique va donner une crédibilité supplémentaire à Connaissance de la Meuse qui compte aujourd'hui plus de 1.700 adhérents. Cela va aussi l'aider dans

ses démarches de partenariats et de financements. Jean-Luc Demandre l'espère: «*Même si l'écart entre ceux qui ont cette reconnaissance et les autres se réduit, elle nous donne accès aux legs et va nous permettre un contact plus aisé avec des mécènes, type grandes entreprises. Ceux qui étudieront notre dossier sauront que notre gestion, nos activités et nos façons de travailler ont été jugées positivement au niveau national.*»

C'est aussi une responsabilité supplémentaire: celle de perdurer et de garder le sérieux qui contribue à montrer qu'en Meuse, il y a des atouts générant réussite et reconnaissance nationale.

Sébastien GEORGES